

# Choix juridiques s'offrant aux femmes victimes de violence

## Un cadre de référence visant à garantir que les femmes victimes de violence ne soient pas revictimisées par les choix juridiques

### RAPPORT SOMMAIRE

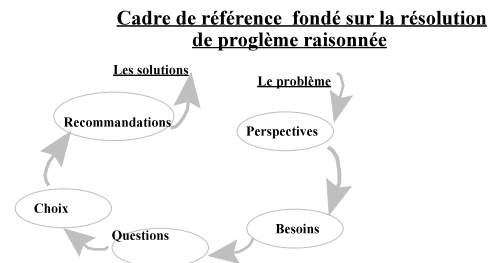
#### Introduction

L'**objectif** de la démarche consiste à aider les décideurs et les réalisateurs de programmes du gouvernement ainsi que les organismes communautaires à **garantir que les décisions en matière de politique et de programme ne revictimisent pas les femmes victimes de violence**. L'information aidera les décideurs et les réalisateurs de programmes à apporter des améliorations qui aideront les femmes victimes de violence à gagner en protection et en sécurité, et à mieux se rétablir.

Les renseignements ayant servi à établir le cadre de référence ont été recueillis auprès de groupes de consultation et d'ateliers composés de femmes qui ont été victimes de violence, de représentants du système juridique et de ses divers choix, de représentants de la justice réparatrice et d'organismes communautaires. Quatre recommandations prioritaires en sont ressorties.

Toutes les réunions portant sur le projet en question ont suivi une méthode fondée sur la résolution de problèmes et la résolution de conflits, en usage dans une foule d'environnements, notamment ceux de la médiation et de la résolution de problème organisationnel. Bien que la démarche soit bien documentée, l'utilisation d'un processus raisonné dans le contexte d'une démarche globale, s'étendant à tout un système et à toute une collectivité, est unique.

**Les choix en matière de politique et de programmation répondent-ils aux besoins des femmes victimes de violence?**



#### Besoins des femmes et des auxiliaires

**Les femmes ont dit :** Les femmes victimes de violence ont besoin :

- D'accès à l'aide visant à faire cesser l'agression;
- De sécurité financière;
- De prévention de la violence;
- De sécurité pour les enfants;
- De capacité d'exercer un certain contrôle sur le processus;
- Du maintien des relations familiales;
- De sécurité pour elles-mêmes;
- De respect;
- De tenir l'agresseur responsable;
- D'aide afin d'apporter les changements, afin de briser le cycle de la violence;
- D'information et d'éducation.

(Le cadre de référence ne représente pas la voix de toutes les femmes, mais seulement de celles qui ont participé au projet. Plus précisément, très peu de participantes, sinon aucune, n'étaient des femmes autochtones, des femmes qui avaient été agressées sexuellement par des étrangers, des femmes nouvellement arrivées au Canada ou des aînées.)

**Les représentants du gouvernement ont dit :** Pour s'attaquer à la violence envers les femmes, nous avons besoin :

- De personnel bien informé sur les questions de violence envers les femmes;
- De services intégrés et efficaces qui répondent aux besoins des femmes (évaluation des risques, surveillance des ordonnances d'interdiction de communiquer);
- De prendre sérieusement en compte la violence

envers les femmes et de veiller à ce que les choix posés à l'extérieur du système actuel ne dépénalisent pas la violence envers les femmes;

- De la perception du public que le système prend sérieusement en compte la violence envers les femmes;
- De garantir que les fournisseurs de services ne mettent pas les femmes en danger en les cachant lorsqu'ils font respecter les ordonnances d'interdiction de communiquer contre la volonté de la victime;
- De comprendre pourquoi les victimes ne rapportent pas les incidents et ne cherchent pas d'aide.

**Les avocats populaires ont dit :** Pour répondre aux besoins des femmes victimes de violence, nous avons besoin :

- D'accès facile aux services destinés aux victimes;
- D'un système de droit de la famille encourageant;
- D'une population (victimes et autres) renseignée sur ce qui est disponible (prestation de services à des groupes marginalisés, et d'autres façons de divulguer l'information);
- De vérité, d'honnêteté et de franchise dans les rapports avec les auxiliaires;
- De fournisseurs de services qui comprennent les antécédents des femmes (p. ex. les femmes souffrant de déficience intellectuelle) et les causes profondes, notamment le déséquilibre de pouvoir;
- De la responsabilisation de tous les auxiliaires;
- De savoir pourquoi les femmes ne rapportent pas la violence, en particulier les agressions sexuelles, et de faciliter un climat de sécurité quand elles rapportent la violence à leur endroit.

### **Questions et choix permettant de répondre aux besoins des femmes victimes de violence**

En mettant en lumière les problèmes, les participantes ont précisé les domaines les plus importants à étudier. Les planificateurs de politiques et de programmes peuvent se poser les questions ci-dessous durant l'élaboration et la révision des solutions.

### ***Tous les groupes ont mis en évidence plusieurs problèmes communs :***

- Comment peut-on s'assurer que les femmes victimes de violence ont accès à l'information juridique et aux services?
- Comment peut-on s'assurer que la réponse fournie par le système juridique est sans danger,

utile, respectueuse, éclairée, et qu'elle ne revictimise pas la victime de violence?

- Comment peut-on s'assurer que le système juridique continue de prendre sérieusement la violence envers les femmes?
- Comment peut-on aider les femmes victimes de violence à se rétablir, à briser le cycle de la violence et à mettre fin au « manège » des agressions?
- Comment peut-on s'assurer que les enfants qui sont témoins de la violence sont secourus et réconfortés?
- Comment peut-on s'assurer que les services et les choix juridiques sont efficaces, cohérents, intégrés et globaux?

Au nombre des autres questions soulevées par le **système juridique** et les **avocats populaires**, celles-ci :

- Comment peut-on répondre au besoin de la perception du public que justice a été rendue?
- Comment peut-on aborder les conflits entre l'intérêt public et l'intérêt personnel?
- Comment peut-on aider les femmes à rapporter la violence?

Les **femmes** qui ont participé aux groupes de discussion et à l'atelier provincial des femmes ont soulevé les questions supplémentaires suivantes :

- Comment peut-on avoir confiance que le système fait observer les ordonnances des tribunaux?
- Comment peut-on avoir confiance que les femmes prennent part au processus?
- Comment peut-on avoir confiance que les femmes victimes de violence sont protégées financièrement lorsqu'elles laissent tomber leurs relations avec quelqu'un?
- Comment peut-on aider les familles et les communautés à apporter leur soutien aux femmes victimes de violence?

De plus, dans le but d'exposer dans le détail la question des services intégrés et globaux soulevée ci-dessus, les femmes ont ajouté la question suivante :

- Comment peut-on s'assurer que la violence familiale est prise en considération dans les décisions des tribunaux de la famille ou encore comment peut-on mieux intégrer le système de justice pénale et le système de justice familiale?

**Les choix en matière de politique et de programme tiennent-ils compte des grandes questions?**

## **Recommandations**

---

Les femmes, les avocats, les fournisseurs de services et le personnel du système de justice ont verbalisé beaucoup d'idées visant à répondre aux besoins et aux questions soulevées. Appelés à dégager les idées les plus importantes, ils ont établi quatre priorités :

### **1<sup>ère</sup> recommandation :**

#### **Que l'on appuie l'accès à la justice et aux autres services**

---

En raison de l'état de crise vécu, conjugué au manque de soutiens familiaux, à la complexité du système juridique et aux craintes réalistes pour leur sécurité, bien des femmes n'abandonnent pas une relation de violence. Même s'il existe des histoires positives d'intervention juridique, beaucoup de femmes, venues relater leur expérience de dénonciation de la violence et d'utilisation du système juridique, avaient des histoires négatives à raconter. Il s'agit de cas résultant d'intervention insensible, de manque d'information, de manque de soutien affectif ou de manque de choix juridiques. De telles histoires, racontées de nouveau dans les familles et les communautés, posent encore plus de difficultés aux autres femmes. Il est important que les femmes partagent leurs histoires et que leurs expériences soient respectées.

#### **Questions :**

- Comment les femmes peuvent-elles savoir où obtenir des renseignements à l'appui de leurs choix?
- Comment les réponses de la police, du service social et d'autres intervenants pourraient-elles mieux convenir?
- Comment peut-on empêcher les femmes de passer entre les mailles du filet?
- Comment les femmes peuvent-elles avoir accès aux interventions importantes de guérison pour les aider à retrouver leur bien-être et aux ressources dans les domaines affectif, psychologique et physique, lesquelles sont nécessaires pour opérer les changements requis?

**Choix :** Certaines personnes ont suggéré que

quelqu'un prenne une femme en charge à partir du premier contact jusqu'à la fin du processus. Cela exige un certain travail fondamental, et peut se réaliser de bien des manières.

**Qui veillera à ce qu'une approche globale réponde aux besoins des femmes victimes de violence?**

### **2<sup>e</sup> recommandation :**

#### **Que la communauté prenne la violence envers les femmes sérieusement**

---

Les attitudes de la communauté et le manque de soutien familial isolent la victime de violence. Les femmes qui vivent en situation de violence pensent souvent que non seulement elles doivent quitter leur conjoint violent, mais leurs familles et leurs communautés également. Elles s'inquiètent des conséquences sur leurs enfants telles que l'abandon des amis, de l'école et de la famille.

Le refus ou l'évasion de la violence par la famille et la communauté envoie à l'agresseur et aux autres personnes le message que la violence est tolérée. Les agresseurs ne sont pas tenus responsables et ne sont pas encouragés à cesser d'agir avec violence et à chercher de l'aide.

#### **Questions :**

- Comment les familles peuvent-elles aborder la violence, soutenir les victimes, tenir les agresseurs responsables et soutenir les agresseurs?
- Comment les communautés peuvent-elles assumer la responsabilité de la sécurité des femmes et des enfants au sein de la communauté et à la maison?

#### **Choix :**

Les choix comprennent tant la planification au niveau de la communauté que les activités concrètes. Par exemple - mentionner un groupe communautaire comme *Community Consultative Groups* (groupes de consultation communautaire) qui jouerait un rôle prépondérant au sein des communautés locales; disposer de l'information par l'intermédiaire des médias, en particulier la télévision.

**Qui appendra aux familles et aux communautés leur rôle dans le domaine de la prévention de la violence envers les femmes et de l'aide à leur apporter dans leur guérison?**

### **3<sup>e</sup> recommandation**

**Que l'on mette en place un mécanisme qui englobe le système dans son ensemble et le responsabilise**

---

L'amélioration s'est fait sentir dans certains secteurs du système juridique où les femmes reçoivent des réponses respectueuses et appropriées, mais des problèmes se posent toujours en ce qui concerne surtout le système dans son ensemble. Il n'y a pas de surveillance ni d'évaluation systématiques, et on remarque un manque de critères applicables à l'efficacité des réponses, une absence de mécanisme de rétroaction pour la communauté et la victime, un manque de formation régulière à propos des manières de procéder du système à l'interne et à l'extérieur. C'est le cas par exemple à propos des protocoles, des rôles, des mandats, des fonctions.

Le manque de responsabilisation du système fait que des femmes passent à travers les mailles existant entre les secteurs et qu'elles n'ont pas de mécanisme de rétroaction (pour les plaintes). Les intervenants de la justice et de la communauté peuvent faire entre eux la rétroaction d'une situation individuelle, mais ils ne disposent pas d'un mécanisme leur permettant de surveiller et d'évaluer les situations. Sans de tels mécanismes de rétroaction, les intervenants risquent d'exprimer leurs critiques entre eux et non pas à la personne ou à l'organisme avec lequel il y a une difficulté. Le système pourrait bien ignorer les obstacles internes.

#### **Questions :**

- Comment le système de justice dans son ensemble peut-il être responsabilisé au-delà des protocoles applicables aux différents secteurs?
- Quels mécanismes peuvent être mis en place pour assurer la surveillance et l'évaluation du système juridique, notamment la rétroaction auprès des organismes communautaires et des individus?
- Comment peut-on répondre au désir d'une

approche plus globale dans les affaires familiales et pénales sans décriminaliser la violence?

- Comment peut-on partager avec d'autres les renseignements concernant le fonctionnement concret du système juridique?

#### **Choix :**

Il est nécessaire de se doter d'une autorité compétente sur le système dans son ensemble et de mettre en place un processus assurant la responsabilisation du système.

**Qui veillera à ce que le système offre la protection et la sécurité aux femmes victimes de violence?**

### **4<sup>e</sup> recommandation**

**Que l'on soutienne les victimes financièrement**

---

La sécurité économique des femmes est essentielle à la prévention de la violence. Les femmes doivent souvent poser des choix impossibles entre la violence et la pauvreté, et elles ne rapportent pas la violence parce qu'elles craignent de s'exposer, elles-mêmes et leurs enfants, à une vie de pauvreté. Pour beaucoup de femmes qui abandonnent une relation de violence, la violence continue de se manifester sous la forme d'une violence financière et ce, parfois, durant des années.

Certaines femmes n'abandonnent pas une relation de violence en raison du risque de pauvreté et du stigmate de l'aide sociale. Les femmes continuent donc d'être violentées financièrement au cours de leur démarche d'abandon d'une relation.

#### **Questions :**

- Comment les femmes peuvent-elles être soutenues financièrement en vue de quitter une relation de violence?
- Comment une aide provisoire peut-elle être accordée sans le stigmate et la pauvreté associés à l'aide sociale?
- Comment le système juridique peut-il répondre à la préoccupation entourant une façon « originale » d'amener les conjoints violents à faire rapport de leurs finances?
- Comment peut-on aider les femmes à acquérir la sécurité économique?

## **Choix :**

Il faut adopter des solutions à court terme et à long terme : à court terme, il faut se pencher sur la violence financière et rendre disponible le financement d'urgence qui permettrait d'abandonner une relation de violence; à long terme, les femmes ont besoin d'avoir accès à l'éducation, à l'emploi et à un revenu.

**Qui se préoccupera de la sécurité économique des femmes comme étant un élément essentiel à la prévention de la violence envers elles?**

## **Principes directeurs**

Les participantes ont discuté de leurs idées en matière de protection des femmes contre la violence comme étant une priorité fondamentale. Les choix en matière de politique et de programme doivent s'inspirer de principes tels que : le fait de croire la victime; quelque soit le type de violence, celle-ci n'est pas acceptable à aucun niveau; les femmes ont besoin de considérer les intervenants comme des alliés; les services doivent être globaux et fondés sur les besoins des victimes; toute personne jouant un rôle d'aide ou d'intervention doit rendre compte d'une intervention respectueuse, sensible, conciliante, appropriée et efficace; les services doivent être disponibles et accessibles; les démarches doivent être claires, de sorte que les femmes puissent connaître l'intervention et le soutien dont elles peuvent disposer; les interventions juridiques doivent être globales - les citoyens ne font pas de distinction entre le système judiciaire et ses diverses juridictions (pénale et civile); une attitude orientée vers la recherche du moyen de répondre à un besoin (plutôt que « oui, MAIS »); victimes et avocats participent aux décisions concernant les individus et les politiques; les femmes ont besoin de choix et de possibilités de poser des choix.

**Sur quelles croyances et postulats s'inspirent les choix en matière de politique et de programme?**

Le projet **Choix juridiques s'offrant aux femmes** est commandité par le *Restorative Justice Network of the Conflict Resolution Cooperative of PEI* (réseau de justice réparatrice de la coopérative de l'Î.-P.-É. en matière de résolution des conflits) et financé par Condition féminine Canada et par le Centre national de la prévention du crime dans le cadre de son Programme de mobilisation des collectivités. Pour en savoir davantage, veuillez communiquer, soit avec Julie Devon Dodd, au numéro (902) 628-8187 ou par courriel à l'adresse [jdodd@isn.net](mailto:jdodd@isn.net), soit avec Kirstin Lund, au numéro (902) 569-1864 ou par courriel à l'adresse [klund@isn.net](mailto:klund@isn.net).

Juillet 2001